

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 952

23 mai 2007

SOMMAIRE

Barofin S.A.	45695	Raiffeisen Vie S.A.	45690
Barofin S.A.	45695	Rockinvest S.A.	45692
Barofin S.A.	45694	Rockinvest S.A.	45692
Blue Partners S.à r.l.	45657	Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l.	45650
Centsimmo S.A.	45686	Socrimex Europe S.à r.l.	45671
FIA Funding Luxembourg Limited	45687	Sopimo S.A.	45675
FIA Irish Holdings Limited	45687	SportFitness Connection Sàrl	45675
Financial Mathematics S.A.	45696	Stagin S.A.	45693
Foyer-Arag S.A.	45691	Stagin S.A.	45693
Foyer Santé S.A.	45690	Surprise S.A.	45694
Goldfrapp S.à r.l.	45671	Surprise S.A.	45695
Goldfrapp S.à r.l.	45684	Tyrson Invest S.A.	45696
Gottardo Equity Fund (Lux)	45679	Tyrson Invest S.A.	45695
Gottardo Strategy Fund (Lux)	45675	Whitefriars International S.A.	45674
IdeaSphere Luxembourg S.à r.l.	45664	World Participations Holding S.A.	45693
Issin Investments SA	45694	World Participations Holding S.A.	45692
Jaluit Investments S.à r.l.	45674	World Participations Holding S.A.	45691
Jaluit Investments S.à r.l.	45674	World Participations Holding S.A.	45691
Les Bierts	45696	World Participations Holding S.A.	45691
Mertens Holding S.A.	45687	World Participations Holding S.A.	45687
Microfinance Loan Obligations S.A.	45686		

Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.397.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SABRE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Trade and Companies Register in Luxembourg,

represented by M^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19th March 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.-.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set out in the articles:

Class A manager:

- Federico Luigi Pensotti, Corporate finance executive, born on 10th November 1966 in Milan, Italy, residing at 615 Lake Park Drive, Coppell, Texas 75019 USA.

Class B managers:

- Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, born on 31st December 1958 in Alost, Belgium, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Laurent Ricci, expert-comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Stéphane Bourg, born on 20th October 1973 in Nantes, France, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SABRE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée par M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 mars 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SABRE FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas d'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «revendication», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant à la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ € 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme déterminé dans les statuts:

Gérant Classe A:

- Federico Luigi Pensotti, Directeur financier, né le 10 novembre 1966 à Milan en Italie et demeurant au 615 Lake Park Drive, Coppell, Texas 75019 Etats-Unis.

Gérants Classe B:

- Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, né le 31 décembre 1958 à Alost en Belgique et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Laurent Ricci, expert-comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville en France et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes en France et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Funck, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 20 mars 2007, Relation: EAC/2007/2545. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007043911/272/400.

(070041807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

C8 BLUE HOLDING, LLC, a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 4296387, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA),

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLUE PARTNERS S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres,

luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100 €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'Assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi Applicable

19. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
C8 BLUE HOLDING, LLC	126
Total: cent vingt-cinq Parts Sociales	126

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

C8 BLUE HOLDING, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 4296387, having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States,

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 15th February 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Articles of incorporation**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of BLUE PARTNERS S. à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object. without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of General Meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
C8 BLUE HOLDING, LLC	126
Total: one hundred and twenty-five Shares	126

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 9, case 2. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044097/211/361.

(070042732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

IdeaSphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.439.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

IdeaSphere INC., a company incorporated under the laws of Michigan (U.S.A.), with registered office at 3133 Orchard Vista Drive, Grand Rapids, MI 49546, U.S.A., registered with the State of Michigan under number 03048C,

represented by Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16 February, 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, IdeaSphere LUXEMBOURG S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name IdeaSphere LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. All the meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Provided that at least an equal number of managers is physically present in Luxembourg and initiate the conference call, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only subject to the above condition. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong. Class A managers must be Luxembourg residents.

Decisions of the board of managers are validly taken by the unanimous approval of the managers of the Company (including by way of representation), except for decisions in an amount of less than five thousand Euro (EUR 5,000.-), which only require the approval of a majority of the managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound for commitments above five thousand Euro (EUR 5,000.-) by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or managers, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment Per share EUR
IdeaSphere INC.	500	25.-
Total:		12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Managers:

- Mrs Pascale Nutz, accountant, born on 7 July 1969 in Douarnenez, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Mr Laurent Ricci, accountant, born on 14 September 1972 in Thionville, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

B Manager:

- Mr Mark A. Fox, President, born on 24 April 1964 in San Gabriel, California, United States of America, residing professionally at 632 Broadway, 11th Floor, New York, NY 10012, United States of America.
- Mr Richard H. Neuwirth, Secretary, born on 15 July 1969 in New York, New York, United States of America, residing professionally at 632 Broadway, 11th Floor, New York, NY 10012, United States of America.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de février,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IdeaSphere INC., une société constituée sous les lois de Michigan (U.S.A.), ayant son siège social à 3133 Orchard Vista Drive, Grand Rapids, MI 49546, U.S.A. et enregistré auprès de l'Etat de Michigan sous le numéro 03048C,

représenté par M^e Miriam Schinner, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 février 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée IdeaSphere LUXEMBOURG S.à r.l., qu'ils constituent par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IdeaSphere LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre

moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et peut investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, des droits de propriété intellectuelle et en tout autre bien, mobilier ou immobilier, de toute nature.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales suivant résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Chaque réunion du conseil de gérance sera tenue à Luxembourg. Sous réserve qu'au moins un nombre égal de gérants soit présent physiquement au Luxembourg et qu'ils initient une conférence téléphonique, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique, sous réserve de la condition sus-nommée. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent. Les gérants de classe A doivent être des résidents luxembourgeois.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord unanime des gérants de la Société (y compris par voie de représentation) à l'exception des décisions sur un montant de moins de cinq mille euros (€ 5.000,-), qui ne nécessitent que l'accord de la majorité des gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée pour des engagements dépassant cinq mille euros (€ 5.000,-) que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par tout gérant, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet Article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité/aux majorités prévue(s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et prime d'émission mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de leurs noms:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement par part sociale EUR
IdeaSphere INC.	500	25,-
Total:		12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à partir de maintenant disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A:

- Mme Pascale Nutz, expert-comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr Laurent Ricci, expert-comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérants B:

- M. Mark A. Fox, président, né le 24 avril 1964 à San Gabriel, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 632 Broadway, 11th Floor, New York, NY 10012, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Richard H. Neuwirth, secrétaire, né le 15 juillet 1969 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 632 Broadway, 11th Floor, New York, NY 10012, Etats-Unis d'Amérique.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 3, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044100/211/416.

(070042733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Goldfrapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.290.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46324 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007044294/211/11.

(070042687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Socrimex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.440.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1.- La société SOCRIMEX HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'importation, l'exportation, l'achat, la vente de tous articles, produits ou marchandises, de toute nature et de toutes provenances.

- toutes opérations de représentation, commission ou courtage se rapportant à ces articles, produits ou marchandises, ainsi que toutes opérations de consignation, d'emmagasinage, de warrantage, de transit ou de transport,

- l'acquisition et la vente par voie d'apport, d'échange, d'achat ou autrement, la construction, l'installation, l'aménagement, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis, pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la Société, ainsi que de tous fonds de commerce, matériels, objets mobiliers, denrées, produits, marchandises et objets de toute nature, etc., ainsi que tous établissements industriels et commerciaux et tous comptoirs.

- la création d'agences commerciales dans toutes les parties du monde.

- la prise d'intérêts, en tous pays et sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou société, dont l'industrie ou le commerce seraient similaires à ceux de la société ou de nature à favoriser son objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association ou autrement.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SOCRIMEX EUROPE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euro (€ 50.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale cent vingt cinq Euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, La société SOCRIMEX HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme des cinquante mille Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Monsieur Helmut Rieder, Entrepreneur, né à Vienne, le 30 novembre 1966 et demeurant au 110, route de Luxembourg, L-8140 Bridel

- Monsieur François Mouchet, Gérant, né à Bourg en Bresse, le 18 septembre 1969 et demeurant à F-25380 Les Longevilles Montdor.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2039. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044102/211/136.

(070042736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044149/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05176. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Whitefriars International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 73.912.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

O. Leg

Administrateur

Référence de publication: 2007044153/4055/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06789. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044150/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05175. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sopimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2C, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.
SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044169/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

SportFitness Connection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6155 Weyer, Maison 4.
R.C.S. Luxembourg B 89.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mars 2007.
Pour SportFitness CONNECTION sàrl
J. Reuter

Référence de publication: 2007044238/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05864. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Gottardo Strategy Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.597.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of February.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 76-78, Grand Rue, incorporated by deed of the prenamed notary on 20th June 2000, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 1st August 2000 n ° 549.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the prenamed notary on 5th March 2004, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided over by Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Philippe Burgener, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Restatement of the issued share capital of the Corporation by

a) increase of the corporate capital from its present amount of two hundred thousand Swiss francs (200,000.- CHF) by incorporation to the share capital of fifty thousand Swiss francs (50,000.- CHF) out of reserves resulting from profits brought forward from previous years;

b) amendment of the nominal value of the shares to one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF);

c) pursuant to a) and b) consequential restatement of the issued share capital of the Corporation set at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) divided into two hundred (200) shares having each a nominal value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF);

d) consequently, amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the corporation;

2. to amend Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended (the «2002 Law»)) of GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) on behalf of its shareholders (the «Fund»).

The management activity includes the management, administration and marketing of the Fund.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 13 of the 2002 Law.»

3. general update to the articles of incorporation by amending, inter alia, Articles 9, 12, 18 and 22 of the articles of incorporation of the Corporation.

4. deletion of Article 16 of the articles of incorporation and renumbering of the following articles.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Corporation from two hundred thousand Swiss francs (200,000.- CHF) to two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) by incorporation of reserves to the share capital, evidence of which was given to the undersigned notary.

It is resolved to amend the nominal value of the shares following the increase of the share capital to one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF).

Consequently to the above, it is resolved to restate the issued share capital of the Corporation and to set it at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) divided into two hundred (200) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF) per share.

It is therefore resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation so as to read:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF), consisting of two hundred (200) shares in registered form with a par value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF) per share.»

Second resolution

It is resolved to amend Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended (the «2002 Law»)) of GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) on behalf of its shareholders (the «Fund»).

The management activity includes the management, administration and marketing of the Fund.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 13 of the 2002 Law.»

Third resolution

It is resolved to amend Article nine of the articles of incorporation of the Corporation by inserting the following wording as third paragraph:

«Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by way of video conference or by way of telecommunication means permitting identification. Such shareholder shall be deemed to be present for the calculation of the quorum and the majority. Such means must satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting whose deliberations shall be on-line without interruption.»

Fourth resolution

It is resolved to amend the third paragraph of Article twelve of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

«The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. More specifically, in accordance with the requirements of article 78 (1) (b) of the 2002 Law the board of directors will appoint at least two officers to effectively conduct the business of the

Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.»

Fifth resolution

It is resolved to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Corporation by inserting the following wording as fifth paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the board by video conference or by telecommunication means permitting the identification. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting whose deliberations shall be on-line without interruption.»

Sixth resolution

It is resolved to delete Article sixteen of the articles of incorporation of the Corporation and to renumber the following Articles accordingly.

Seventh resolution

It is resolved to amend the renumbered Article seventeen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The external and independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.»

Eighth resolution

It is resolved to amend Article twenty-two of the articles of incorporation of the Corporation by adding the terms «,as amended» at the end.

Expenses

The amount of the costs, expenditures or expenses, in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated approximately at five thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (la Société), ayant son siège social à Luxembourg, 76-78, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire susmentionné, le 20 juin 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 1er août 2000 n ° 549.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire sus-mentionné en date du 5 mars 2004, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Philippe Burgener, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. refonte du capital social de la Société par

a) augmentation du capital social de son montant actuel de deux cent mille francs suisses (200.000,- CHF) par incorporation au capital social de cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF) provenant des réserves constituées par les profits reportés des années précédentes;

b) modification de la valeur nominale des actions à mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF);

c) suite à a) et b), refonte du capital social de la Société désormais fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) divisé en deux cents (200) actions, chacune d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF);

d) Par conséquent, modification de l'article 5 des Statuts de la Société;

2. modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit:

«Le but de la Société est la gestion (conformément à l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»)) de GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) au profit de ses actionnaires (le «Fonds»).

L'activité de gestion comprend la gestion, l'administration et la distribution du Fonds.

La Société ne gèrera pas de portefeuille d'investissement sur base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut fournir d'autres prestations utiles à l'accomplissement de son but dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

3. Mise à jour des Statuts par la modification, entre autres, des articles 9, 12, 18 et 22 des Statuts.

4. Suppression de l'article 16 des Statuts et renumérotation des articles suivants.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social libéré de la Société de deux cent mille francs suisses (200.000,- CHF) à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) par incorporation au capital social de réserves, preuve desquelles est apportée au notaire susmentionné.

Il est décidé de modifier la valeur nominale des actions suite à l'augmentation de capital à mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF).

Suite à ce qui précède, il est décidé de refondre le capital social de la Société et de le fixer à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) divisés en deux cents (200) actions avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF) chacune.

Il est ainsi décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF), divisé en deux cents (200) actions nominatives avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF) chacune.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit:

«Le but de la Société est la gestion (conformément à l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»)) de GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) au profit de ses actionnaires (le «Fonds»).

L'activité de gestion comprend la gestion, l'administration et la distribution du Fonds.

La Société ne gèrera pas de portefeuille d'investissement sur base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut fournir d'autres prestations utiles à l'accomplissement de son but dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 9 des Statuts de la Société par l'insertion d'un troisième paragraphe comme suit:

«Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires par voie de visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Un tel actionnaire sera réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 12 des Statuts de la Société comme suit:

«Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tout directeur général-adjoint, secrétaire-adjoint et autres directeur et fondé de pouvoir dont les fonctions seraient jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. En particulier, le conseil d'administration nommera au moins deux personnes chargées de la conduite de l'activité de la Société, conformément à l'article 78 (1) b) de la Loi de 2002. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 des Statuts de la Société par l'insertion d'un cinquième paragraphe comme suit:

«Tout administrateur pourra participer à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Sixième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 16 des Statuts de la Société et de renuméroter les articles suivants.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 17 renuméroté des Statuts de la Société comme suit:

«Le contrôle des documents comptables annuels de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises externe. Le réviseur d'entreprises externe sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises externe restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises externe en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à cinq mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: O. Moessner, P. Burgener, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 99 case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044257/211/230.

(070042771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Gottardo Equity Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 76-78, Grand Rue, incorporated by deed of the prenamed notary on 30th October 2000, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 22nd December 2000 n^o 906.

The articles of incorporation were amended by deed of the prenamed notary on 25th September 2003, published in the Mémorial of 17th November 2003, n^o 1209.

The meeting is presided over by Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Philippe Burgener, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. restatement of the issued share capital of the Corporation by

a) increase of the corporate capital from its present amount of two hundred thousand Swiss francs (200,000.- CHF) by incorporation to the share capital of fifty thousand Swiss francs (50,000.- CHF) out of reserves resulting from profits brought forward from previous years;

b) amendment of the nominal value of the shares to one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF);

c) pursuant to a) and b) consequential restatement of the issued share capital of the Corporation set at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) divided into two hundred (200) shares having each a nominal value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF);

d) consequently, amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the corporation.

2. to amend Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended (the «2002 Law»)) of GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) on behalf of its shareholders (the «Fund»).

The management activity includes the management, administration and marketing of the Fund.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 13 of the 2002 Law.»

3. general update to the articles of incorporation by amending, inter alia, Articles 9, 12, 18, 19 and 23 of the articles of incorporation of the Corporation.

4. deletion of Article 16 of the articles of incorporation and renumbering of the following articles.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Corporation from two hundred thousand Swiss francs (200,000.- CHF) to two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) by incorporation of reserves to the share capital, evidence of which was given to the undersigned notary.

It is resolved to amend the nominal value of the shares following the increase of the share capital to one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF).

Consequently to the above, it is resolved to restate the issued share capital of the Corporation and to set it at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF) divided into two hundred (200) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF) per share.

It is therefore resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation so as to read:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Swiss francs (250,000.- CHF), consisting of two hundred (200) shares in registered form with a par value of one thousand two hundred and fifty Swiss francs (1,250.- CHF) per share.»

Second resolution

It is resolved to amend Article three of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investments, as amended (the «2002 Law»)) of GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) on behalf of its shareholders (the «Fund»).

The management activity includes the management, administration and marketing of the Fund.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations of Chapter 13 of the 2002 Law.»

Third resolution

It is resolved to amend Article nine of the articles of incorporation of the Corporation by inserting the following wording as third paragraph:

«Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by way of video conference or by way of telecommunication means permitting identification. Such shareholder shall be deemed to be present for the calculation of the quorum and the majority. Such means must satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting whose deliberations shall be on-line without interruption.»

Fourth resolution

It is resolved to amend the third paragraph of Article twelve of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

«The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. More specifically, in accordance with the requirements of article 78 (1) (b) of the 2002 Law the board of directors will appoint at least two officers to effectively conduct the business of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.»

Fifth resolution

It is resolved to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Corporation by inserting the following wording as fifth paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the board by video conference or by telecommunication means permitting the identification. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting whose deliberations shall be on-line without interruption.»

Sixth resolution

It is resolved to delete Article sixteen of the articles of incorporation of the Corporation and to renumber the following Articles accordingly.

Seventh resolution

It is resolved to amend the renumbered Article seventeen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The external and independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.»

Eighth resolution

It is resolved to amend the renumbered Article eighteen of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.»

Ninth resolution

It is resolved to amend Article twenty-two of the articles of incorporation of the Corporation by adding the terms «as amended» at the end.

Expenses

The amount of the costs, expenditures or expenses, in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated approximately three thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 76-78 Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire susmentionné, le 30 octobre 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 22 décembre 2000 n ° 1209.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire sus-mentionné en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial du 17 novembre 2003, n ° 1209.

L'assemblée est présidée par Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Philippe Burgener, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Refonte du capital social de la Société par

a) augmentation du capital social de son montant actuel de deux cent mille francs suisses (200.000,- CHF) par incorporation au capital social de cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF) provenant des réserves constituées par les profits reportés des années précédentes;

b) modification de la valeur nominale des actions à mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF);

c) suite à a) et b), refonte du capital social de la Société désormais fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) divisé en deux cents (200) actions, chacune d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF);

d) Par conséquent, modification de l'article 5 des Statuts de la Société;

2. modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit:

«Le but de la Société est la gestion (conformément à l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»)) de GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) au profit de ses actionnaires (le «Fonds»).

L'activité de gestion comprend la gestion, l'administration et la distribution du Fonds.

La Société ne gèrera pas de portefeuille d'investissement sur base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut fournir d'autres prestations utiles à l'accomplissement de son but dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

3. Mise à jour des Statuts par la modification, entre autres, des articles 9, 12, 18, 19 et 23 des Statuts.

4. Suppression de l'article 16 des Statuts et renumérotation des articles suivants.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social libéré de la Société de deux cent mille francs suisses (200.000,- CHF) à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) par incorporation au capital social de réserves, preuve desquelles est apportée au notaire susmentionné.

Il est décidé de modifier la valeur nominale des actions suite à l'augmentation de capital à mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF).

Suite à ce qui précède, il est décidé de refondre le capital social de la Société et de le fixer à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) divisés en deux cents (200) actions avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF) chacune.

Il est ainsi décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF), divisé en deux cents (200) actions nominatives avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs suisses (1.250,- CHF) chacune.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit:

«Le but de la Société est la gestion (conformément à l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»)) de GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) au profit de ses actionnaires (le «Fonds»).

L'activité de gestion comprend la gestion, l'administration et la distribution du Fonds.

La Société ne gèrera pas de portefeuille d'investissement sur base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut fournir d'autres prestations utiles à l'accomplissement de son but dans les limites du chapitre 13 de la Loi de 2002.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 9 des Statuts de la Société par l'insertion d'un troisième paragraphe comme suit:

«Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires par voie de visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Un tel actionnaire sera réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 12 des Statuts de la Société comme suit:

«Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tout directeur général-adjoint, secrétaire-adjoint et autres directeur et fondé de pouvoir dont les fonctions seraient jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. En particulier, le conseil d'administration nommera au moins deux personnes chargées de la conduite de l'activité de la Société, conformément à l'article 78 (1) b) de la Loi de 2002. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 des Statuts de la Société par l'insertion d'un cinquième paragraphe comme suit:

«Tout administrateur pourra participer à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Sixième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 16 des Statuts de la Société et de renuméroter les articles suivants.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 17 renuméroté des Statuts de la Société comme suit:

«Le contrôle des documents comptables annuels de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises externe. Le réviseur d'entreprises externe sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises externe restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises externe en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.»

Huitième résolution

Il est décidé de modifier l'article 18 renuméroté des Statuts de la Société comme suit:

«L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: O. Moessner, P. Burgener, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 99, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044261/211/238.

(070042773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Goldfrapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.290.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of GOLDFRAPP S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the December 1, 2005, registered at the Luxembourg trade register section B number 112.290, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 411 dated February 24, 2006. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Flora Gibert residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sonia Almeida residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment and redrafting of Article ten of the Articles of Incorporation

2. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to amend and redraft article ten of the articles of association to read as follows:

« **Art. 10.** The Shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately *** euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GOLDFRAPP S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 112.290, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 du 24 février 2006. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sonia Almeida demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article dix des statuts.

2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les Parts Sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Evaluation» et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de Parts Sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présente restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille deux cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, S. Almeida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 96, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044331/211/111.

(070042686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Centsimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.923.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044146/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06024. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration que:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 27 février 2007;

Suite à cette démission et conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration a décidé de procéder avec effet au 27 février 2007 à la nomination provisoire par cooptation de:

- Monsieur Michel E. Raffoul, managing director, né le 9 Novembre 1951 à Ghana, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Michel E. Raffoul.

Suite à cette cooptation, le Conseil d'Administration de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Michel E. Raffoul, managing director, né le 9 novembre 1951 à Ghana, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Madame Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 mars 1973 à Woippy (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Madame Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour MICROFINANCE LOAN OBLIGATIONS S.A.
MERCURIA SERVICES

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044620/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.143.

Le bilan au 22 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044144/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Mertens Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.517.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044147/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée,

(anc. FIA Irish Holdings Limited).

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of FIA IRISH HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 6009061, with effective place of management and control at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), registered at the Luxembourg Trade and Company register B Number 124.300.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at professionally,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole member of the Company is FIA CARD SERVICES N.A., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, United States of America, duly represented by Mr Régis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 200 (two hundred) shares of GBP 50 (fifty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole member of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Consent to short notice;
2. Change of the name of the Company and subsequent amendments to Memorandum and Articles of Association of the Company;
3. Amendment of article 4 of the Articles of Association of the Company; and
4. Miscellaneous.

All the above mentioned documentation initialled *ne varietur* by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole member of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that FIA CARD SERVICES N.A., being the sole member of the Company and the only member having a right to attend and vote at the extraordinary general meeting of the Company convened by the attached notice and holding all the shares giving the right to attend and vote at the meeting, agree to the convening of the meeting for the date and for the purposes stated in the notice and to the proposing of the resolutions specified in the notice as special resolutions, although less than the period of notice required by the Companies Act 1985 and the articles of association of the Company has been given.

Second resolution

The board of directors of the Company proposed, by resolution taken on 31 January 2007, that the name of the Company be changed from FIA IRISH HOLDINGS LIMITED to FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.

It is accordingly resolved, by special resolution, that the Company name be effectively and immediately changed to FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED and also that the Company's Memorandum and Articles of Association are subsequently amended to reflect this change in name to FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.

It is also resolved by the sole member that any Director of the Company and/or the secretary of the Company be and hereby are individually authorized to do all such acts and execute all such documents, certificates and notices, as he/she may consider expedient in connection with the filing and registration of this change of name and the subsequent amendments to the Company's Memorandum and Articles of Association to reflect this change of name with the Companies House of England and Wales within 15 days as from the date hereof, or which might otherwise be desirable in connection therewith.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article four of the articles of association of the Company to read as follows:

«4. The Company's name shall remain FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at 1,500.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FIA IRISH HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5 Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6009061, ayant son siège effectif de gestion et de contrôle situé au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 124.300,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique de la Société est FIA CARD SERVICES N.A., une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, USA, dûment représentée par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et dont le nombre de parts sociales détenues par elle est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et cette procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) parts sociales de 50 GBP (cinquante livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation d'un délai de convocation réduit;
2. Changement de nom de la société et modifications subséquentes du mémorandum et des statuts de la société;
3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société; et
4. Divers.

L'ensemble de la documentation mentionnée ci-dessus paraphée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté, et le notaire soussigné, restera jointe au présent procès-verbal pour être inscrite par les autorités d'enregistrement.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que FIA CARD SERVICES N.A., étant l'associé unique de la Société et le seul associé ayant le droit d'assister et de voter lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société convoquée par la convocation ci-jointe et détenant l'ensemble des parts sociales donnant le droit d'assister et de voter à l'assemblée, accepte la convocation de l'assemblée pour la date et aux fins établies dans la convocation et les propositions de résolutions présentées dans la convocation comme des résolutions spéciales, bien qu'un délai de convocation plus court que celui requis par la loi de 1985 sur les sociétés et les statuts de la Société ait été donné.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance a proposé, en vertu d'une résolution prise le 31 janvier 2007, que le nom de la Société soit modifié de FIA IRISH HOLDINGS LIMITED en FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.

Par conséquent il est décidé, par résolution spéciale, que le nom de la Société soit effectivement et immédiatement changé en FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED et que les mémorandum et statuts de la Société soient consécutivement modifiés de sorte qu'ils reflètent ce changement de nom en FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.

Il est également décidé par l'associé unique, que chaque gérant de la Société et/ ou secrétaire de la Société soit par la présente individuellement autorisé à effectuer tous actes et exécuter tous documents, certificats et convocations, comme il/elle le considérerait opportun en relation avec l'inscription et l'enregistrement de ce changement de nom et les modifications subséquentes du mémorandum et des statuts de la Société reflétant ce changement de nom avec le registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles dans les 15 jours de la date des présentes, ou qui pourrait être souhaitable en relation avec ce changement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-avant, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts de la Société comme suit:
«4. Le nom de la société restera FIA FUNDING LUXEMBOURG LIMITED.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, a la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044467/211/139.

(070042598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Foyer Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 72.153.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2007 que Messieurs Helfried Beer, demeurant professionnellement à D-85538 Haar, Richard-Reitzner-Allee 8, Hans-Otto Gilla et Ulrich Müller, demeurant tous les deux professionnellement à D-66123 Saarbrücken, Peter-Zimmer-Strasse 2, ainsi que Paul Fohl, Marc Lauer et Gilbert Wolter, demeurant tous les trois professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Messieurs Gilbert Wolter et Ulrich Müller ont été reconduits dans leurs fonctions de Président respectivement Vice-président du Conseil d'administration.

FOYER SANTE S.A.

M. Lauer / G. Wolter

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007044618/2096/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mars 2007 que

- Messieurs André Birget, Philippe Bonte, François Tesch et Gilbert Wolter, demeurant tous professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, Ernest Cravatte et Jacques Mangen, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007;

- Messieurs John Bour et Guy Hoffmann, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, ont été nommés nouveaux administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Messieurs François Tesch et Ernest Cravatte ont été reconduits dans leurs fonctions de président respectivement vice-président du Conseil d'administration.

RAIFFEISEN VIE S.A.

E. Cravatte / F. Tesch

Vice-président / Président

Référence de publication: 2007044617/2096/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044140/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044141/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044143/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 32.719.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mars 2007 que

- le nombre des administrateurs a été réduit de 4 à 3;

- Monsieur le Dr. Johannes Kathan, demeurant professionnellement à D-40472 Düsseldorf, Arag-Platz 1, ainsi que Madame Adèle Lamberty et Monsieur Marc Lauer, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Madame Adèle Lamberty ainsi que Messieurs Marc Lauer et le Dr. Johannes Kathan ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateur-délégué respectivement Président et Vice-président du Conseil d'administration.

FOYER-ARAG S.A.

A. Lamberty / M. Lauer

Administrateur-délégué / Président

Référence de publication: 2007044619/2096/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Rockinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.245.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007044615/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044139/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Rockinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 53.245.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-125 8 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Il termine le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044614/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.579.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044612/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.579.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044611/320/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

World Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044138/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Barofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.723.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044136/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Issin Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044137/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06042. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Il termine le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007044608/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Barofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.723.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044134/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Surprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue a Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044609/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tyrson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.652.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue a Luxembourg au siège social le jeudi 1^{er} mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044607/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Barofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.723.

Le bilan au 22 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044132/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044131/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06177. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tyson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.652.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007044605/320/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Les Bierts, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 51.336.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044128/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06166. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.
